Prévention des cambriolages

La responsabilité de la protection des biens personnels appartient en premier lieu à son propriétaire ; par des mesures simples, il peut augmenter le niveau sécuritaire de son logement.

Vous trouverez donc de précieux conseils sur les liens suivants :

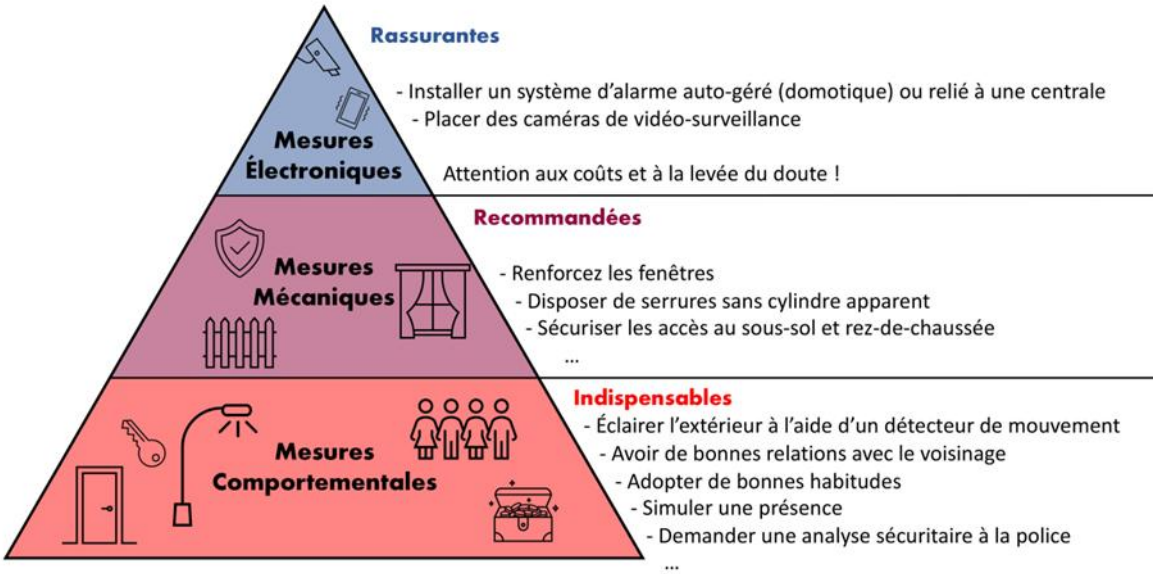
https://votrepolice.ch/protegez-efficacement-votre-domicile-conseils-contre-les-cambriolages/

https://www.skppsc.ch/fr/sujets/cambriolage/

https://www.skppsc.ch/fr/cambriolage-dans-le-viseur-unissons-nous-pour-renforcer-la-securite-en-suisse/

https://www.securite-et-habitat-suisse.ch/wp/wp-content/uploads/2026/03/on_peut_se_proteger_des_cambriolages.pdf

Triangle des mesures de prévention des cambriolages



En cas de comportements suspects de personnes ou de véhicules dans votre quartier, composez le 117.

Tout citoyen peut bénéficier d'une analyse sécuritaire de son logement ; pour cela il suffit de nous contacter via le formulaire que vous trouverez sur le lien suivant :

https://www.securite-riviera.ch/home/unite-de-prevention